



Vente appartement

Par Zabou43

Bonjour
Un arrêté de péril ordinaire à été ordonné pour l'appartement de mon voisin au dessus du mien
Celui-ci a été levé
Je désire mettre en vente mon bien
Suis je tenu d'en informer mes futurs acquéreurs et l'agent immobilier qui va se charger de la vente ?
Merci pour vos réponses
Isabelle

Par ESP

Bonjour
Vous ne dites rien des raison de cet arrêté et si il a été levé suite à solutionnement du problème.

Par yapasdequoi

Bonjour
Savez-vous de quelle manière le problème a été résolu ?
Et si le péril portait uniquement sur le logement ou bien sur l'immeuble et sa structure ?
Vous pouvez ne rien dire si tout danger a été écarté, mais vous pourriez risquer un recours pour dol si les desordres impactent à nouveau l'immeuble.

Prenez surtout le conseil de votre notaire.

Par chaber

bonjour
y-a-il un rapport avec le lien ci-dessous? Si oui voàus devez en informer l'acquéreur

<https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/refus-de-prise-en-charge-par-l-assurance-t31206.html>